



REGLEMENT CHALLENGE TRAIL DECOUVERTE 2023

Article 1 - Le Challenge Trail Découverte 77, regroupe les manifestations d'épreuves nature et trails en Seine et Marne et commence le 1^{er} septembre de l'année N-1 et se termine le 31 août de l'année N. La liste des courses inscrites au Challenge est disponible sur le site: [www. cdchs77.com](http://www.cdchs77.com) et sur le calendrier officiel des courses hors stade.

Article 2 - Les parcours des épreuves du Challenge Trail Découverte 77 sont composés au minimum de 75 % de sentiers et chemins non stabilisés, les distances sont égales ou supérieures à 15 km.

Article 3 - La participation au Challenge Trail Découverte 77 est ouverte à toute personne licenciée FFA en Seine et Marne.

Article 4 - Sur les manifestations à plusieurs épreuves individuelles, seules les distances supérieures ou égales à 15 km comptent pour le Challenge Trail Découverte 77. Si plusieurs distances sont au programme de la manifestation, une seule épreuve sera prise en compte pour le Challenge.

Article 5 - Le bureau de la Commission peut retirer une épreuve du Challenge pour les organisateurs qui ne suivent pas les règles fédérales d'organisation ou ne respectent pas la charte du Challenge Trail Découverte 77.

Article 6 - Classement : automatique pour tout participant licencié FFA Seine et Marnais à une épreuve du Challenge Trail Découverte 77.

Article 7 - Les catégories d'âge affectées aux coureurs sont attribuées sur toute la durée du Challenge Trail Découverte 77, sur la base des règles d'affectation établies par la FFA existant au 1er novembre de la saison.

Article 8 - Dans chaque course du challenge Trail Découverte 77 les 200ers concurrents licenciés FFA du 77 classés marquent des points (voir annexe 1). 1 point sera attribué de la place 95 à 200. Le championnat prendra les 200ers concurrents licenciés FFA du 77 (voir annexe 2). 1 point sera attribué de la place 115 à 200.

Article 9 - Un classement scratch distinct homme et femme est réalisé, toutes catégories d'âges confondues. Les catégories suivantes entrent dans ce classement : Juniors F & H, Espoirs F & H, Séniors F & H, Masters H et F (séparées pour toutes les catégories de masters).

Article 10 - Un classement par équipe club (5 athlètes du même club, licenciés FFA du 77, toutes catégories, hommes et femmes confondus) et par équipe femmes (3 athlètes du même club, licenciées FFA du 77, toutes catégories) sont réalisés. Le classement se fera par cumul des 5 ou 3 meilleurs temps réalisés par les athlètes de l'équipe respectivement club ou femmes.

Article 11 - Dans chaque course du challenge Trail Découverte 77 les équipes licenciées FFA du 77 classées marquent des points suivants le barème suivant :

clubs												
Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Course V	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-
Championnat V+	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

équipes féminines						
Rang	1	2	3	4	5	6
Course V	5	4	3	2	1	-
Championnat V+	6	5	4	3	2	1

Article 12 - Les contestations relatives au résultat d'une course seront faites directement auprès de l'organisateur de la manifestation concernée dans les 3 jours suivants l'épreuve.

Article 13 - Un classement scratch provisoire du challenge sera établi après chaque épreuve inscrite au challenge (sous réserve de l'envoi des résultats).

Article 14 - Les contestations relatives au classement du Challenge Trail Découverte 77 devront être faites par mail ou par courrier à l'organisation du Challenge Trail Découverte 77 dans les 5 jours suivants la diffusion du classement provisoire.

Article 15 - Seuls figureront au classement final les athlètes ayant été classés **au moins 4 fois** sur toutes les épreuves concernées.

Au maximum, les **4 meilleurs résultats** des courses inscrites au Challenge Trail Découverte 77 seront prises en compte.

Article 16 – les classements club et équipes féminines seront établies sur l'ensemble des courses proposées par addition des points à chaque organisation.

Article 17 – Dans l'année, il faudra qu'un minimum de 8 organisations puissent se dérouler pour qu'un classement soit validé définitivement par la CDR77 et que les coureurs et les équipes puissent prétendre à des récompenses en fin de saison. Les classements finaux seront établis après la dernière épreuve du challenge. En cas de litige, seul le Président de la CDR 77 aura compétence à intervenir, sa décision étant sans appel.

Article 18 - En cas d'égalité de points au total final, les athlètes ou les équipes seront départagés selon les critères suivants et par ordre :

- nombre de courses courues (avantage au coureur qui a fait le plus de courses) ;
- meilleure place du championnat
- nombre de meilleures places dans le challenge V

Article 19 – Récompenses

Les 3 premiers du classement scratch masculin (toutes catégories confondues)

Les 3 premières du classement scratch féminin (toutes catégories confondues)

Le bureau a décidé pour les récompenses :

- de récompenser le 1^{er} pour toutes les catégories (H et F)

Une liste de récompensés supplémentaires au classement scratch du challenge pourra également être retenue (H et F) en fonction du partenariat de la CDR

Pour prétendre à une récompense le coureur devra participer à au moins 4 courses du challenge V

Les 3 premiers CLUBS ainsi que les 3 premières EQUIPES FEMININES.

Un minimum de 4 courses est exigé pour prétendre à une récompense club ou féminine.

La remise des récompenses se déroulera en même temps que la cérémonie de remise des récompenses du challenge route de Seine et Marne.

Article 20 - Tout lot non réclamé dans un délai de deux mois après la soirée de clôture reste propriété du Challenge Trail Découverte 77.

Article 21 – Toute récompense qui n’aurait pas été utilisée dans un délai de 2 ans après la date de remise des récompenses reviendra automatiquement à la CDR 77.

Article 22 - Par sa participation aux courses du Challenge Trail Découverte 77, chaque concurrent autorise expressément celui-ci à utiliser son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves le constituant en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Annexe 1 :

A1 - Attribution des points en fonction de la place

points challenge hors championnat	
Rang	Points
1	100
2	98
3	96
4	94
5	92
6	90
7	89
8	88
9	87
10	86
11	85
12	84
13	83
14	82
15	81
16	80
17	79
18	78
19	77
20	76
21	75
22	74
23	73
24	72
25	71
26	70
27	69
28	68
29	67
30	66
31	65
32	64
33	63

points challenge hors championnat	
Rang	Points
34	62
35	61
36	60
37	59
38	58
39	57
40	56
41	55
42	54
43	53
44	52
45	51
46	50
47	49
48	48
49	47
50	46
51	45
52	44
53	43
54	42
55	41
56	40
57	39
58	38
59	37
60	36
61	35
62	34
63	33
64	32
65	31
66	30

points challenge hors championnat	
Rang	Points
67	29
68	28
69	27
70	26
71	25
72	24
73	23
74	22
75	21
76	20
77	19
78	18
79	17
80	16
81	15
82	14
83	13
84	12
85	11
86	10
87	9
88	8
89	7
90	6
91	5
92	4
93	3
94	2
95	1
96	1
97	1
98	1
99	1
100	1

Annexe 2 :

A2 - Attribution des points en fonction de la place pour un championnat.

points challenge championnat	
Rang	Points
1	120
2	118
3	116
4	114
5	112
6	110
7	109
8	108
9	107
10	106
11	105
12	104
13	103
14	102
15	101
16	100
17	99
18	98
19	97
20	96
21	95
22	94
23	93
24	92
25	91
26	90
27	89
28	88
29	87
30	86
31	85
32	84
33	83
34	82
35	81
36	80
37	79
38	78
39	77
40	76

points challenge championnat	
Rang	Points
41	75
42	74
43	73
44	72
45	71
46	70
47	69
48	68
49	67
50	66
51	65
52	64
53	63
54	62
55	61
56	60
57	59
58	58
59	57
60	56
61	55
62	54
63	53
64	52
65	51
66	50
67	49
68	48
69	47
70	46
71	45
72	44
73	43
74	42
75	41
76	40
77	39
78	38
79	37
80	36

points challenge championnat	
Rang	Points
81	35
82	34
83	33
84	32
85	31
86	30
87	29
88	28
89	27
90	26
91	25
92	24
93	23
94	22
95	21
96	20
97	19
98	18
99	17
100	16
101	15
102	14
103	13
104	12
105	11
106	10
107	9
108	8
109	7
110	6
111	5
112	4
113	3
114	2
115	1
116	1
117	1
118	1
119	1
120	1